

## BIENVENUE SUR L'ESPACE PROFESSIONNEL DE L'OFFICE DE TOURISME MARCIGNY-SEMUR

Vous êtes acteurs du tourisme sur notre secteur ? Cet espace est dédié pour vous !

Cette page est créée dans le but de vous communiquer des informations utiles et de vous partager des documents pratiques pour développer votre activité professionnelle, vous accompagner dans vos démarches...

Cet espace est le vôtre, aussi, n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour le compléter selon vos besoins : [ot.marcigny-semur@wanadoo.fr](mailto:ot.marcigny-semur@wanadoo.fr)

### Devenez partenaire de la dynamique touristique du territoire

Plus de 70 prestataires nous font confiance, et vous ? ?

Découvrez le guide du partenariat 2020

#### LES AVANTAGES D'ÊTRE PARTENAIRE ADHÉRENT :

Une meilleure visibilité de vos informations sur notre site internet : avec une description commerciale, photos, tarifs, coordonnées et lien vers votre messagerie-téléphone et site internet, vos labels, vos ouvertures, votre situation géographique, vos équipements et caractéristiques.

Une meilleure visibilité dans nos brochures qui sont distribuées lors des salons, bourse d'échange, aux visiteurs et aux prestataires, et afficher en vitrine à l'Office de Tourisme.

Mise à disposition des brochures touristiques pour afficher au sein de vos locaux

Etre partie prenante de la vie de l'Association : Invitation à l'Assemblée Générale et droit de vote pour l'élection des membres du CA.

Pour les artisans d'art et producteurs locaux : possibilité de déposer vos objets et/ou produits en vente dans notre espace boutique !

BÉNÉFICIER d'une large diffusion en intégrant notre réseau pour seulement 35 euro l'année !

Possibilité de devenir partenaire à tout moment de l'année, en vous inscrivant via ce formulaire .

#### COMMENT DEVENIR PARTENAIRE ADHÉRENT :

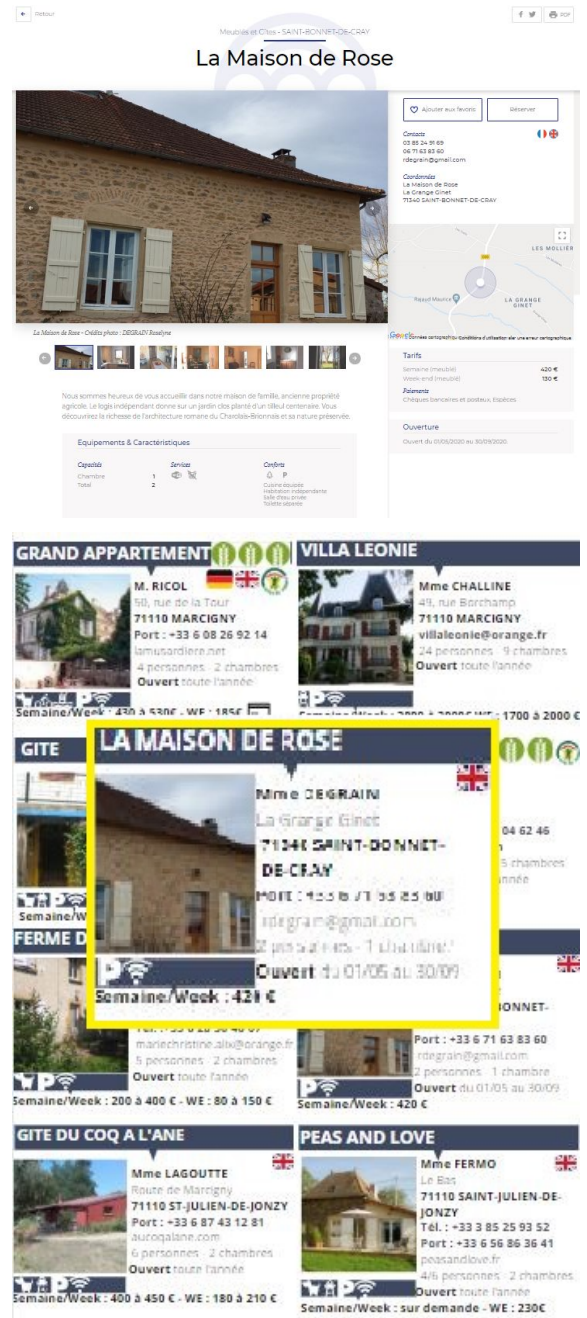
Je prends connaissance de l'ensemble des informations du guide du partenariat 2020

Je complète le formulaire adhésion 2020 via le lien suivant ci-dessus

J'envoie mon règlement de 35 euro\*

Je reçois ma facture acquittée !

Je suis partenaire pour l'année 2020



The screenshot displays a grid of accommodation listings on the Marcigny Semur website. The 'La Maison de Rose' listing is highlighted with a yellow border. It features a photo of a stone house, contact information for Mme DEGRAIN, and a price of 420€ per week. Other listings include 'GRAND APPARTEMENT' (430€ week), 'VILLA LEONIE' (1700-2000€ week), 'GITE' (420€ week), 'FERME D...' (200-400€ week), 'GITE DU COQ A L'ANE' (400-450€ week), and 'PEAS AND LOVE' (230€ week). Each listing includes a photo, name, address, phone number, email, and opening dates.

## Actualisation de vos informations 2020 sur Décibelles Data !

Nous lançons donc notre campagne d'actualisation de l'offre touristique du territoire.

DECIBELLES DATA QU'EST-CE QUE C'EST ?

Vous n'avez encore jamais écouté parler de Décibelles Data ?  
Vous êtes nouveaux prestataires touristiques sur le territoire ?  
Pour mieux comprendre, nous vous invitons à regarder la vidéo

<-----

En effet, et comme ce fut initié l'an passé, nous proposons à l'ensemble des prestataires touristiques de la destination d'être présents sur nos brochures et site internet, guide pratique et site internet du Pays Charolais-Brionnais, site et application départementaux (Destination Saône-et-Loire + Route 71), site internet régional : Bourgogne Tourisme).

Afin que vos informations soient à jour pour la saison prochaine, nous vous invitons à mettre à jours vos informations dès maintenant sur la base de données : Décibelles Data qui alimentent l'ensemble de ces supports, en accédant à votre espace muni de votre identifiant et votre mot de passe via le lien suivant :  
[pros-decibelles-data.tourinsoft.com](http://pros-decibelles-data.tourinsoft.com)

Munissez-vous de vos informations 2020 :

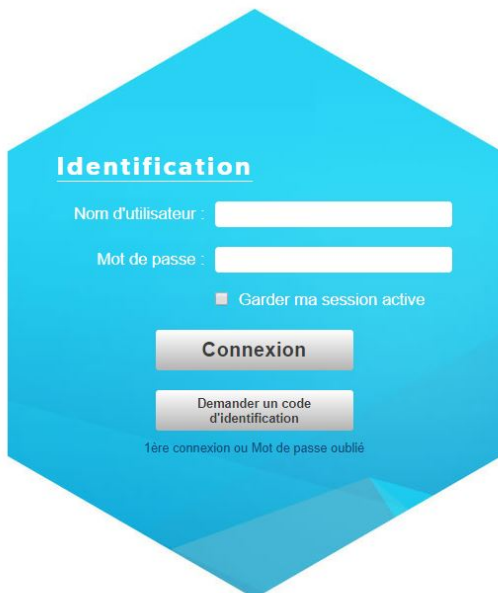
- Nouvelle description commerciale ?
- Vos nouvelles ouvertures ?
- Vos nouveaux tarifs ?
- Nouvelles photos de votre établissement ? Vos contacts...

<-----

Vous avez d'aide pour réaliser vos mises à jours ?  
Télécharger le manuel de saisie Décibelles Data pour les PROS  
OU

Participez à l'un de nos ateliers P'tits Déj' pour vous former à l'outil en demi-journée ! L'occasion idéale de pratiquer et d'actualiser votre offre sur la plate-forme accompagnée d'un professionnel !

Inscrivez-vous en nous contactant au 03.85.25.39.06 ou par mail à [ot.marcigny-semur@wanadoo.fr](mailto:ot.marcigny-semur@wanadoo.fr)  
VOTRE CONTACT : Marilyn DE SOUSA



The form is titled 'Identification' and is set against a blue background. It contains the following elements:

- Input field for 'Nom d'utilisateur :'
- Input field for 'Mot de passe :'
- Checkbox labeled 'Garder ma session active'
- Button labeled 'Connexion'
- Button labeled 'Demander un code d'identification'
- Text at the bottom: '1ère connexion ou Mot de passe oublié'



**LES P'TITS DÉJ'**  
**DES OFFICES DE TOURISME**  
en pays charolais-brionnais

**Spécial Décibelles Data !**

## INFORMATIONS CHAMBRES D'HÔTES ET GITES

Définitions :

### Chambres d'hôtes

Il s'agit de chambres meublées situées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations. Elles sont exploitées toute l'année ou en saison. La location d'une chambre d'hôtes comprend obligatoirement la fourniture groupée d'une nuitée (incluant le linge de maison) et du petit-déjeuner. L'accueil doit être assuré par l'habitant, dans sa résidence principale. Chaque chambre d'hôtes doit donner accès à une salle d'eau et un WC indépendant. La capacité d'accueil est limitée à 5 chambres d'hôtes et 15 personnes en même temps.

Pour déclarer votre hébergement en mairie - Télécharger le dernier avis CERFA

### Meublé de Tourisme

Il s'agit de villas, appartements, ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts en location à une clientèle de passage : séjour à la journée, à la semaine ou au mois. La location saisonnière ou de tourisme se distingue du bail d'habitation par deux critères :

- Le locataire n'y élit pas domicile
- La location est conclue pour une durée maximale de 90 jours

Pour déclarer votre hébergement en mairie - Télécharger le dernier avis CERFA

Vous avez un projet de création sur le secteur ? Vous avez des questions ?

Différents organismes sont à vos côtés pour vous accompagner dans vos démarches, répondre à vos interrogations.

N'hésitez pas à les contacter :

### Gîtes de France Saône-et-Loire

35 Espl. Du Breuil

71110 MACON

03 85 29 55 60 - info@gites71.com

Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 18h - le vendredi de 9h à 16h45

### CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire)

Rue de la grenette

71120 CHAROLLES

03 85 24 29 00

Ouvert tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 (16h30 le vendredi).

## INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXE DE SEJOUR 2020 A USAGE DES HÉBERGEURS DU TERRITOIRE

La taxe de séjour est gérée par les Communautés de Communes de Marcigny et de Semur-en-Brionnais. Si vous louez un hébergement à des touristes sur l'une des 26 communes du territoire, vous devez percevoir la taxe de séjour et être enregistré en tant que logeur auprès des Communautés de Communes de Marcigny et de Semur-en-Brionnais.

Suite à la loi des finances rectificative de 2017, certaines modalités concernant la taxe sont réformées. Au 1er janvier 2019, la taxe de séjour évolue :

? Certains tarifs ont évolués et tiennent compte du barème national définissant les tarifs planchers et plafonds de la taxe de séjour ; nous vous invitons à consulter les nouveaux tarifs 2019.

? Un nouveau mode de calcul de la taxe de séjour est applicable sur les hébergements en attente de classement ou sans classement (hôtels, meublés...).

Vos interlocuteurs privilégiés : Contacter la Communauté de Communes dont vous dépendez.

Communauté de Communes de Semur-en-Brionnais

Rue des Ebaulais

71800 SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS

03 85 25 86 47 - [com.com.semur@wanadoo.fr](mailto:com.com.semur@wanadoo.fr) - <http://www.cc-semur-en-brionnais.fr>

Ouvert : Du Lundi au Mardi : de 08h00 à 17h00 - Le Mercredi : de 14h00 à 17h00 - Du Jeudi au Vendredi : de 08h00 à 17h00

Communauté de Communes de Marcigny

5, place du Cours

71110 MARCIGNY

03 85 25 37 08 - [cc.marcigny@wanadoo.fr](mailto:cc.marcigny@wanadoo.fr) - <https://www.cc-marcigny.fr/>

Ouvert : lundi, Mardi et Jeudi : 9h-12h / 14h-17h - Mercredi et Vendredi : 9h-12h